



## Suicide ancien locataire dans mon appartement sans être informé

Par **Macsooou**, le **04/01/2015** à **13:23**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'ai une question très particulière.

Venant d'emménager dans un appartement il y a quelques temps, j'ai appris qu'un suicide avait eu lieu dans mon immeuble par un commerçant du quartier.

A la suite de cela, j'ai décidé de mener mon enquête car j'étais terrorisé à l'idée que cela soit dans le mien, je suis allé voir tous les voisins et il s'avère qu'un ancien locataire s'est bien suicidé dans mon appartement, dans ma salle de bain, étant de naturel anxieux et très superstitieux, je ne dors plus chez moi depuis que j'ai appris cela.

L'appartement a été loué par foncia, et je voulais savoir quel recours je peux avoir parce que pour moi aujourd'hui, s'est vraiment un préjudice morale de ne pas me l'avoir signalé, car vous pensez bien qu'en sachant cela, jamais je n'aurais prit cet appartement. Cela fait trois jours que je le sait mais l'agence est fermée pour les fêtes. Puis je faire résilier le bail immédiatement et même à la date du 30 pour ne pas payer la taxe d'habitation ?

Merci de votre aide.

Par **janus2fr**, le **04/01/2015** à **15:32**

Bonjour,

Vous savez, à partir du moment où vous prenez un logement ancien, vous avez toutes les chances qu'une ou plusieurs personnes y aient trouvé la mort que ce soit de façon naturelle ou par suicide, voir crime de sang.

Il n'y a aucune obligation de le signaler, c'est tellement évident...

Par **Macsooou**, le **04/01/2015** à **17:53**

Le fait est que étant croyant et très superstitieux il m'est inconcevable de vivre dedans en ayant connaissance de cela et bien évidemment que des personnes meurent tout les jours mais aujourd'hui je veux savoir si j'ai un recours...

En ayant connaissance de tout cela, des circonstances, etc..., demandons à 100 personnes combien aurait pris l'appartement... Et je pense que vous, cela ne vous affecte pas, mais pensé que chacun est différent ...

Merci de m'aider

Par **fabrice58**, le **04/01/2015** à **17:59**

Et faire un faux antidaté pour ne pas payer un impôt local,  
ça fait partie de votre croyance ?

Ce n'est pas antinomique d'être superstitieux quand on est croyant ?

Par **janus2fr**, le **05/01/2015** à **07:56**

[citation]Le fait est que étant croyant et très superstitieux il m'est inconcevable de vivre dedans en ayant connaissance de cela et bien évidemment que des personnes meurent tout les jours mais aujourd'hui je veux savoir si j'ai un recours... [/citation]

Non, aucun recours.

Si cela vous est inconcevable de vivre dans ce logement, il ne vous reste plus qu'à donner congé et en chercher un autre.